



# **COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

## **BUDGET PRIMITIF 2021**

**Rapport de présentation**

## **Propos liminaires :**

Le budget primitif 2020 avait été voté au mois de décembre 2019 sans intégration des résultats antérieurs et avant la prise en compte des conséquences de la crise sanitaire. Par ailleurs, trois budgets annexes ont été clôturés au 31 décembre 2020 et intégrés au budget principal à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, à savoir :

- Déchets ménagers
- Equipements aquatiques
- Aires d'accueil des gens du voyage

Par conséquent, toutes comparaisons du budget primitif 2021 avec les exercices antérieurs ne sauraient être pertinentes.

Nota : Le suivi analytique des nouveaux services intégrés au budget principal au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est réalisé au travers de la présentation budgétaire par fonction figurant dans le document (413 pour les Equipements aquatiques, 520 pour les Aires d'accueil des gens du voyage et 812 pour les Déchets Ménagers).

# I. BUDGET PRINCIPAL

## A. Le compte administratif 2020

### 1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement sont en baisse en 2020 par rapport à 2019 de 1,6 %, soit par principaux postes :

Par chapitre en K€	CA 2015	CA 2016*	CA 2017*	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation 2020/2019
011- Charges courantes :	1 605	2 075	2 014	2 190	2 300	2 364	+2,8%
012- Personnel :	3 264	4 660	5 094	5 095	5 141	5 213	+1,4%
65- Autres charges :	9 628	9 746	10 132	10 091	10 247	10 620	+3,6%
<i>dont Budget Equipements     aquatiques</i>	3 042	3 042	3 042	3 142	3 242	3 242	0,0%
014- Atténuation de charges :	16 863	15 534	14 414	14 396	14 395	13 026	-10%
<i>dont attribution de     compensation</i>	14 111	12 783	12 167	12 167	12 167	12 167	0,0%
<i>dont dotation de solidarité</i>	2 256	2 256	1 781	1 781	1 781	300	-83,2%
<i>dont autre reversement</i>	495	495	447	447	447	447	0,0%
66- Intérêts dont :	1 263	1 152	1 089	1 034	995	998	+0,3%
<i>dont dette propre</i>	1 151	1 089	1 019	989	987	978	-0,9%
<i>dont frais financiers</i>	99	84	55	67	24	20	-16,7%
67- Charges exceptionnelles, dont :	3 129	3 358	3 293	2 855	2 719	2 988	9,9%
<i>BA Transport</i>	2 089	2 089	2 000	1 400	1 400	1 320	-5,7%
<i>BA location immobilière</i>	370	290	270	250	250	150	-40,0%
<i>BA Espace ressources</i>	150	-	-	-	-	-	-
<i>BA ZAC Thoré</i>	93	93	93	171	50	338	576,0%
<i>BA ZAC Causse</i>	49	51	51	-	-	96	n.s
<i>BA UZCH</i>	83	83	83	-	-	64	n.s
<i>Lo Bolegason</i>	256	284	290	290	310	290	-6,5%
<i>Apollo</i>	-	459	468	468	468	468	0,0%
<b>Total fonctionnement</b>	<b>35 752</b>	<b>36 525</b>	<b>36 036</b>	<b>35 661</b>	<b>35 797</b>	<b>35 208</b>	<b>-1,6%</b>

(\*) Rappel : transfert des médiathèques et mutualisation des services SSIC et commande publique

Commentaires par chapitre :

- Chapitre 011 : ce chapitre reste relativement stable par rapport à 2019. Les achats de diverses fournitures en lien avec la crise sanitaire COVID 19 font augmenter certaines lignes telles que les achats de petits équipements, mais sont compensés par la diminution d'autres dépenses,
- Chapitre 012 : les dépenses de personnel sont en légère augmentation,
- Chapitre 014 : ce chapitre comprend :
  - L'attribution de compensation, dont le montant est inchangé par rapport à 2019,

- La dotation de solidarité communautaire en nette diminution (- 1 500 K€) en raison de l'impact de la crise sanitaire.
- o Chapitre 65 : ce chapitre enregistre l'augmentation de la subvention au budget annexe des Equipements aquatiques en raison de la crise sanitaire,
- o Chapitre 66 : ce chapitre, qui retrace les intérêts de la dette, est stable par rapport à 2019,
- o Chapitre 67 : la hausse de ce chapitre s'explique par le versement de subventions en vue d'équilibrer l'annuité de la dette des budgets annexes des zones d'activités à hauteur de 498 k€, du fait de l'absence de cession de terrain.

## 2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes baissent de 0,3% en 2020, les principales ressources étant constituées de produits de la fiscalité et de dotation globale de fonctionnement :

Par chapitre en K€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation 2020/2019
70- Produits des service	488	1 343	1 610	1 468	1 609	1 680	+4,4%
73- Impôts et taxes, dont	24 260	24 216	24 627	24 771	25 474	25 620	+0,6%
CFE	8 191	8 258	8 286	8 473	8 442	8 628	
TFNB - TAFNB	197	220	190	206	218	219	
TH	9 367	9 052	9 106	9 228	9 462	9 540	
Rôles supplémentaires	45	396	289	294	417	130	
CVAE	4 327	4 005	4 395	4 216	4 465	4 609	
TASCOM	1 135	1 172	1 463	1 134	1 239	1 115	
IFER	385	397	378	382	391	479	
FPIC	570	702	649	687	690	731	
TGEMAPI	-	-	-	127	127	127	
74- Dotations de l'Etat	12 752	11 797	11 484	11 241	11 211	11 061	-1,3%
013- Atténuation de charges	71	106	34	11	32	80	n.s.
75- Autres produits	16	42	44	49	32	37	15,6%
77- Produits exceptionnels	12	224	231	43	238	7	n.s.
<b>Total fonctionnement</b>	<b>37 599</b>	<b>37 728</b>	<b>38 030</b>	<b>37 583</b>	<b>38 596</b>	<b>38 485</b>	<b>-0,3%</b>

Commentaires par chapitre :

- o Chapitre 70 : ce chapitre est en légère augmentation par rapport à 2019 du fait notamment de l'augmentation des refacturations du personnel de la CACM,
- o Chapitre 73 : les recettes fiscales restent dynamiques malgré la crise sanitaire,
- o Chapitre 74 : les recettes de ce chapitre sont en légère diminution en raison de la baisse de la DGF (-233 K€),
- o Chapitre 77 : en 2020, aucune cession de terrain n'a été enregistrée sur ce chapitre.

### 3) La section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement réalisées en 2020 se présentent de la façon suivante :

Dépenses réelles en milliers d'euros	Prévus 2020	Réalisés 2020	Recettes réelles en milliers d'euros	Prévus 2020	Réalisés 2020
10 - Reversement de dotations	122	122	10 - Dotations et fonds propres	925	538
16 - Capital en dette	1519	1518	13 - Subventions	1 464	868
26 - 27 Participations	221	71	16 - Emprunts et dettes	8 000	2 000
20-21-23 - Travaux et équipements	1975	953	23 - 27 - Autres immobilisations	90	96
204 - Subventions d'équipement	2263	1108	024 - Produits des cessions	330	0
Opérations d'ordre budgétaires	578	67	Opérations d'ordre budgétaires	2 636	2 003
45 - Travaux pour compte de tiers	0	0	45 - Travaux pour compte de tiers	0	0
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 677</b>	<b>3 841</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>13 444</b>	<b>5 505</b>

### 4) Les résultats de gestion

L'exécution budgétaire des exercices précédents fait ressortir par section les résultats suivants :

#### a) Fonctionnement

##### Opérations réelles :

Dépenses : 35 208 k€

Recettes : 38 486 k€

Le solde des opérations réelles de fonctionnement, hors reprise des résultats antérieurs, s'élève à 3 278 k€.

##### Opérations d'ordre :

Dépenses : 1 979 k€

Recettes : 43 k€

Le solde des opérations d'ordre s'élève donc à -1 936 k€.

Le résultat de l'exercice 2020 de la section de fonctionnement, hors reprise des résultats antérieurs, s'élève donc à 1 343 k€.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement, après intégration des résultats antérieurs se décompose de la façon suivante :

$$\begin{aligned} & \text{Résultat 2020 : 1 343 €} \\ & + \text{Reprise de l'excédent 2019 : 240 €} \\ & = \underline{\underline{\text{Excédent global de fonctionnement : 1 583 k €}}} \end{aligned}$$

## b) Investissement

### Opérations réelles :

Dépenses : 5 557 k€

Recettes : 5 130 k€

Le solde des opérations réelles de la section d'investissement avant reprise des résultats N-1 présente un déficit de 427 k€.

### Opérations d'ordre :

Dépenses : 67 k€

Recettes : 2 003 k€

Le solde des opérations d'ordre s'élève donc à 1 936 k€.

Le résultat de l'exercice 2020 de la section d'investissement, hors reprise des résultats antérieurs, s'élève à 1 509 k€.

Le résultat cumulé de la section d'investissement, après intégration des résultats antérieurs se décompose de la façon suivante :

$$\begin{aligned} & \text{Résultat 2020 : 1 509 k€} \\ & - \text{Reprise du déficit 2019 : 313 €} \\ & = \underline{\underline{\text{Déficit global d'investissement : 1 804 €}}} \end{aligned}$$

Ce déficit sera équilibré au budget primitif 2021 par le solde des restes à réaliser 2020 :

Dépenses : 1 970 k€

Recettes : 5 553 k€

Solde : 3 583 k€

## c) Résultat cumulé

Le résultat global de l'exercice 2020 après reprise des résultats antérieurs (et avant affectation) se présente donc de la façon suivante :

$$\begin{aligned} & \text{Excédent global de fonctionnement : 1 583 k €} \\ & - \text{Déficit global d'investissement : 1 804 €} \\ & = \underline{\underline{\text{Déficit global de 221 k€}}} \end{aligned}$$

L'encours de dette du budget principal se situe au 31 décembre 2020 à 23 864 €.

## 5) Les résultats des budgets annexes clôturés au 31/12/2020

### - Budget des Déchets ménagers :

Ce budget a donné les résultats de clôture suivants :

Réalisations en milliers d'euros	Résultat reporté 2019	Gestion 2020	Résultat cumulé 2020
Total des sections	+1 107	+516	+1 623

Ce résultat correspond aux excédents de la section de fonctionnement de 1 979 k€ et un déficit d'investissement de 356 k€.

L'encours de dette de ce budget annexe se situe au 31 décembre 2020 à 3 228 k€.

**- Budget Equipements aquatiques :**

Ce budget annexe a donné les résultats de clôture suivants :

Réalisations en milliers d'euros	Résultat reporté 2019	Gestion 2020	Résultat cumulé 2020
Total des sections	- 2 825	+682	-2 144

Ce résultat correspond à un excédent de la section de fonctionnement de 892 k€ et un déficit d'investissement de 3 035 k€.

L'encours de dette de ce budget annexe se situe au 31 décembre 2019 à 12 036 k€.

**- Budget Aires d'accueil des gens du voyage :**

Ce budget a donné les résultats de clôture suivants :

Réalisations en milliers d'euros	Résultat reporté 2019	Gestion 2020	Résultat cumulé 2020
Total des sections	-121	-212	-333

Ce résultat correspond à un excédent de la section d'exploitation de 44 k€ et à un déficit de la section d'investissement de 377 k€ de la section d'investissement.

L'encours de dette de ce budget annexe se situe au 31 décembre 2019 à 1 605 k€.

Les résultats de ces budgets annexes seront intégrés au budget primitif 2021 conformément au tableau ci-dessous :

Montants en K€	Fonctionnement c/002	Investissement c/001
Budget principal	1 583	1 804
BA Gens du voyage	44	377
BA Déchets ménagers	1 979	356
BA Equipements aquatiques	892	3 035
<b>Résultats repris au BP 2021</b>	<b>4 498</b>	<b>5 573</b>

## **B. Le budget primitif 2021**

Le budget primitif comprend la reprise des résultats de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes Déchets ménagers, Equipements aquatiques et Aires d'accueil des gens du voyage, clôturés au 31/12/2020, ainsi que les restes à réaliser en investissement.

Pour l'exercice 2021, il se présente désormais de la façon suivante :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<b>Dépenses réelles en milliers d'euros</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Recettes réelles en milliers d'euros</b>	<b>BP 2021</b>
011 - Charges à caractère général	8 811	70 - Produit des services du domaine	2 298
012 - Charges de personnel	10 612	73 - Impôts et taxes	34 532
65 - Charges de gestion courante	8 861	74 - Dotations et participations	11 660
014 - Atténuation de produits	13 014	75 - Autres produits de gestion courante	92
66 - Charges financières	1 779	013 - Atténuation de charges	79
67 - Charges exceptionnelles	3 347	77 - Produits exceptionnels	13
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>46 425</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>48 673</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris RAR):

<b>Dépenses réelles en milliers d'euros</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Recettes réelles En milliers d'euros</b>	<b>BP 2021</b>
10 - Reversement de dotations	133	10 - Dotations et fonds propres	1 160
16 - Capital en dette	2 827	13 - Subventions	1 879
20-204-21-23 Dépenses d'équipement	11 371	16 - Emprunts et dettes	10 001
27- Autres immobilisations financières	192	024 - Produits des cessions	309
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>14 522</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>13 348</b>

#### **1) La section de fonctionnement**

La section s'équilibre à 53 283 k€.

##### a) Les dépenses :

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :



## CHAPITRE 011 - Charges à caractère général :

- Les centres de coûts :

- Energie : 234 k€ en légère augmentation par rapport à 2020 ;
- Maintenance du patrimoine : 408 k€ en augmentation de 76 k€ dont 42 k€ imputables directement à la crise sanitaire (achats de masques, gel, prestations d'entretien des locaux) ;
- Entretien des véhicules : 36 k€ en légère augmentation par rapport à 2020 ;
- Commande publique: 32 k€ en légère diminution par rapport au BP 2020 (baisse des crédits prévus au titre des annonces et insertion – 10 k€).

- Les dépenses des services :

- Administration générale : 187 k€ : en baisse de 64 k€ par rapport à 2020 en raison de la ventilation des frais d'assurance dans les nouveaux services intégrés au BP 2021,
- Politique de la Ville : 86 k€ en baisse de 10 k€ par rapport à 2020,
- Habitat : 182 k€ en augmentation du fait de l'inscription de crédits pour la mise en œuvre du 4<sup>ème</sup> PLH (120 k€) et de l'opération mémoire du quartier ANRU (32 k€),
- Urbanisme : 160 k€ consacrés au remboursement à l'EPF du Tarn (21 k€) ainsi qu'aux communes de Castres Mazamet au titre de l'instruction des dossiers d'urbanisme (139 k€),
- Développement économique: 100 k€ en légère diminution par rapport à 2020,
- Marketing territorial : 278 k€ dont 215 k€ au titre des conventions de partenariat avec les clubs de rugby CO et SCM et 63 k€ pour Helloprojet,
- Communication : 115 K€ en légère diminution (-7 k€),
- Médiathèques : 226 k€ en légère augmentation par rapport à 2020 (+5 k€),
- Base de Loisirs du lac des Montagnès : 47 k€ stable par rapport à 2020,
- Zones d'activités : 351 k€ : +4 k€ en fonction de l'exécution des conventions d'entretien en cours pour les ZA conclues avec les communes,
- Environnement : 103 K€ en augmentation du fait de la réalisation de différentes études (transfert de la compétence GEPU, plan de mobilité simplifié et PCAET),
- Systèmes d'information : 436 k€ en augmentation de 64 k€ qu'il faut rapprocher des refacturations à la commune de Castres en augmentation (+40 k€).

- Les services intégrés suite à la clôture des BA Déchets ménagers, Equipements aquatiques et Aires d'accueil des gens du voyage :

- Equipements aquatiques : 1 274 k€ prévus au chapitre 011, en légère diminution par rapport au BP 2020 afin de prendre en compte la fermeture des équipements dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19.
- Déchets ménagers : 4 151 k€ en augmentation du fait de l'augmentation des tarifs de TRYFIL pour le traitement des déchets ménagers (+ 140 k€), de l'externalisation de certaines missions, de l'achat de fournitures de prévention contre la crise sanitaire (19 k€) et de la réalisation d'études (20 k€).
- Aires d'accueil des gens du voyage : 118 k€ en augmentation du fait de l'externalisation des travaux de maintenance (30 k€).

#### CHAPITRE 012 - Charges de personnel :

Ce chapitre est impacté par l'intégration des frais de personnel des budgets annexes :

- Equipements aquatiques : 2 046 k€
- Déchets ménagers : 2 915 k€
- Aires d'accueil des gens du voyage : 268 k€

Hormis ces intégrations, ce chapitre n'enregistre pas de transferts de personnels d'équipement ou de création du service commun.

#### CHAPITRE 014 - Atténuation de produits :

Le montant de l'attribution de compensation est identique à celui inscrit au BP 2020 soit 12 167 k€ dans l'attente des résultats de la CLECT concernant le transfert de la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines.

Le montant de la dotation de solidarité communautaire reste identique à celui versé en 2020 soit 300 k€.

Figurent également dans ce chapitre, le reversement au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) à hauteur de 447 k€, ainsi que le montant des dégrèvements fiscaux (dont 83 k€ en 2021 au titre du dégrèvement de CFE accordé aux entreprises dans le cadre de la crise sanitaire).

#### CHAPITRE 65 - subventions et participations :

Ce chapitre d'un montant de 8 861 k€ comprend pour l'essentiel les charges suivantes :

- Les subventions aux organismes auxquels adhère la Communauté d'agglomération et celles versées aux associations dont le détail figure dans le budget avec en particulier la participation à l'association Technopole : 494 k€ auxquels s'ajoutent une subvention exceptionnelle de 100 k€ en 2021, ainsi que le remboursement du personnel mis à disposition par la CACM (35 k€) figurant également en recettes au compte 70.

- Les participations prévisionnelles aux structures publiques, à savoir :

- Aéroport de Castres-Mazamet et lignes aériennes : 1 022 k€ versés au syndicat mixte dont 140 k€ au titre du déficit de la ligne ;
- Syndicat mixte pour le développement de la recherche et de l'enseignement supérieur : 214 k€ auxquels s'ajoutent une subvention représentative du personnel mis à disposition par la CACM (82 k€), figurant également en recettes au compte 70, et la participation pour le fonctionnement du CUFR JF Champollion : 31 k€.
- La contribution obligatoire versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn à hauteur de 3 662 K€, soit +67 k€ par rapport à 2020,
- La capitation à TRYFIL pour 1 800 k€ en hausse de 290 k€ par rapport à 2020.
- La participation au syndicat mixte du bassin de l'Agout d'un montant de 130 k€ en légère hausse par rapport à celle de 2020,
- La participation au conservatoire de musique et de danse du Tarn (659 k€) identique à 2020.

- Les indemnités des élus : 402 k€

## CHAPITRE 66 - charges financières :

Ce chapitre retrace les charges financières du budget principal et des nouveaux services intégrés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 à savoir :

- Intérêt des emprunts : 1 570 k€ se répartissant de la façon suivante :
  - Budget principal : 986 K€ (+ 10k€)
  - Equipements aquatiques : 4356 k€
  - Déchets ménagers : 123 k€
  - Aires d'accueil des gens du voyage : 27 k€
- ICNE : 183 k€
- Intérêts de la ligne de trésorerie et frais divers de 26 k€.

## CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles :

Il s'agit essentiellement des participations au titre des déficits des budgets annexes et établissements industriels et commerciaux :

- 150 k€ au titre du déficit du budget annexe Locations immobilières, contre 250 k€ au BP 2020,
- 290 k€ pour le fonctionnement de la régie Lo Bolegason (identique à 2020),
- 468 k€ pour le fonctionnement de la régie l'Apollo (identique à 2020),
- 261 k€ pour le fonctionnement de l'Office de tourisme de Castres-Mazamet (identique à 2020),
- 1 650 k€ au titre de la participation au budget Transports (transport de voyageurs et transports scolaires), identique à 2020,
- 522 K€ de participation aux budgets annexes de la ZAC du Causse (373 k€) du Thoré (90 k€) et UZCH (59 k€) au titre du remboursement des annuités d'emprunts.

Outre les dépenses réelles, la section de fonctionnement retrace les amortissements des immobilisations du budget principal et des services intégrés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, y compris des subventions d'équipement versées à l'Etat et les aides versées aux entreprises.

### b) Les recettes :

## CHAPITRE 70 - Produits des services :

Les produits enregistrent essentiellement :

- les remboursements de frais de personnel (1 229 k€) :
  - du personnel des services mutualisés avec la Ville de Castres : Service commun informatique et service commun des Finances,
  - du personnel mis à disposition auprès de structures externes : SM enseignement supérieur, SCOT, EPFL, Technopole, Régie Apollo
  - du personnel imputés sur des budgets annexes,
- les locations de fourreaux (70 k€)
- les remboursements des prestations réalisées par le service Informatique au profit de la commune de Castres dans le cadre de la mutualisation (100 k€)

En 2021, ce chapitre intègre également les prévisions de recettes des budgets annexes Déchets ménagers (5 k€), Equipements aquatiques (469 k€) et Aires d'accueil des gens du voyage (29 k€), clôturés au 31/12/2020.

## CHAPITRE 73 - Impôts et taxes :

A défaut de notification des bases fiscales prévisionnelles pour 2021, et compte tenu des réformes fiscales applicables en 2021 (suppression de la TH des résidences principales et réduction de

moitié des impôts fonciers (CFE et TFPB) des établissements industriels), les principales recettes fiscales devraient être les suivantes :

Montants en k€	Montants BP 2020 pour mémoire	Produit prévisionnel
CFE	8 545	7 044
TH	9 600	0
TH (résidences secondaires)	0	28
TFB	216	216
CVAE	4 579	4 533
TASCOM	1 197	1 278
IFER	400	478
Fraction de TVA	0	10 540
TEOM	8 981	9 553

Le montant inscrit au titre du FPIC s'élève à 732 k€, en légère augmentation par rapport à 2020. S'agissant de la taxe dite taxe GEMAPI, créée en 2018 afin de permettre de financer les charges de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, son montant est fixé à 130 k€ en 2021 afin de s'aligner sur les charges.

#### CHAPITRE 74 - Dotations et participations :

A défaut de notifications des dotations et compensations fiscales versées par l'Etat, les prévisions inscrites au BP 2021 sont les suivantes :

Montants en k€	Montants BP 2020 pour mémoire	Produit prévisionnel
Compensations / CFE Ets. Indus.	0	1 927
Compensation TH	944	0
Dotation de base	1 594	1 514
Dotation de compensation	7 992	7 860

Les autres subventions perçues sur ce chapitre concernent essentiellement les médiathèques (70 k€), les aires d'accueil des gens du voyage (79 k€) la politique de la ville et l'habitat (127 k€).

#### CHAPITRE 75 - Produits de gestion courante :

Ce chapitre enregistre essentiellement les produits des revenus des immeubles (50 k€ dont 18k€ pour le restaurant de l'Archipel), ainsi que la vente de matériaux au titre des déchets ménagers (30 k€).

#### CHAPITRE 013 - Atténuation de charges :

Ce chapitre correspond au remboursement sur rémunération du personnel.

#### CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels :

Ce chapitre enregistre une prévision de recettes exceptionnelles d'un montant de 13 k€.

Outre les opérations d'ordre de reprises sur subventions (112 k€), l'équilibre de la section de fonctionnement se fait avec un virement d'un montant de 3 635 € au profit de la section d'investissement.

## 2) La section d'investissement

La section s'équilibre à 20 457 k€.

### a) Les dépenses :

Les principales dépenses inscrites au BP 2021 sont les suivantes :

#### CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes :

Ce chapitre comprend le remboursement en capital de la dette qui se répartit de la façon suivante :

- Budget principal : 1 719 K€ (+ 201 k€)
- Equipements aquatiques : 672 k€
- Déchets ménagers : 289 k€
- Aires d'accueil des gens du voyage : 146 k€

Outre les opérations financières, la section d'investissement retrace les dépenses d'équipement :

- non individualisées qui font l'objet d'un vote par chapitre,
- individualisées qui font l'objet d'un vote par opération.

#### Les dépenses non individualisées :

#### CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles :

Les crédits nouveaux d'un montant de 341 K€ correspondent essentiellement à :

- 30 k€ au titre des frais d'études pour l'accessibilité des bâtiments,
- 283 k€ de coûts d'acquisition de logiciels et licences informatiques, la plupart dans le cadre de la convention de mutualisation du service commun induisant une participation de la Ville de Castres.

#### CHAPITRE 204 - Subventions d'équipement :

Pour l'essentiel, les crédits nouveaux font l'objet d'autorisations de programme dans les secteurs ci-dessous :

- les aides au logement (OPAH, PPRT et logement social) : 888 k€ (dont 110 k€ hors AP),
- les aides aux entreprises : 500 k€ au titre des crédits de paiement 2021,
- les fonds de concours aux communes : 980 k€ (dont 100 k€ hors AP).

Les autres subventions d'investissement concernent essentiellement:

- la syndicat mixte du SCOT : 27 k€,
- le fond de concours au SM enseignement supérieur : 120 k€,
- le remboursement de travaux réalisés sur le centre d'exploitation de la poudrerie au profit du service des Déchets ménagers : 30 k€.

#### CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles :

En crédits nouveaux 2021, ce chapitre prévoit en particulier :

- Matériels informatiques pour 477 k€ (dont 327 k€ remboursés par la Ville de Castres au titre de la convention de mutualisation),
- Matériel roulant pour la collecte des déchets ménagers : 1 535 k€,
- Installation de colonnes et conteneurs enterrés : 624 k€,
- Divers mobiliers, matériels et outillages des services.

### CHAPITRE 23 - Immobilisations corporelles :

Hors opérations budgétaires, les crédits nouveaux inscrits au chapitre 23 s'élèvent à 2 562 k€ au BP 2021 qui se répartissent pour l'essentiel de la façon suivante :

- Travaux de réhabilitation de la piscine Caneton : 406 k€
- Travaux Archipel : 205 k€ (dont 120 k€ au titre de l'accessibilité)
- Travaux d'accessibilité Apollo : 336 k€
- Travaux de mise en sécurité électrique et relamping dans les médiathèques: 160 k€
- Viabilisation du terrain pour le SDIS de Castres : 150 k€
- Rénovation toiture du conservatoire : 50 k€
- 3ème Tranche piste cyclable SIALA : 475 k€
- Rénovation des aires d'accueil des gens du voyage : 450 k€
- Travaux amphithéâtre : 28 k€
- Aménagement d'un nouveau local pour le service des espaces verts : 62 k€
- Aménagement Base de loisirs de Montagnès : 32 k€

### CHAPITRE 27 – Autres immobilisations financières :

Ce chapitre prévoit les frais de portage de l'EPFL pour 192 k€.

### Les opérations individualisées :

Les opérations budgétaires, dont certaines assorties d'une autorisation de programme, qui font l'objet d'inscriptions de crédits en 2021 sont les suivantes :

Opérations budgétaires En k€	Restes à réaliser	Crédits 2021
n°101 - ZAC du Causse	140	150
n°102 - Parc du Thoré	116	12
n°105 - Autres ZA communautaires	305	65
n°14 - Bassin nordique de l'Archipel	0	20
n°16 - ZA Molière basse	4	5
n°17 - ZA Chartreuse	48	215
n°18 - ZA Mélou	163	65
n°20 - ZA Rougearié	134	71
n°22 - ZA Bonnecombe	30	42
n°23 - TIC réseau haut débit	24	100
n°30 - Pôle d'échange multimodal	32	35
n°32 - Aires couvertes de Lapeyrouse	0	20
n°33 - Fonds de concours aux communes 2016	0	22
n°34 - Fonds de concours aux communes 2017	13	105
n°35 - Fonds de concours aux communes 2018	48	82
n°36 - Fonds de concours aux communes 2019	78	385
n°37 - Médiathèque de Castres	0	200
n°38 - Fonds de concours aux communes 2020	100	0
n°39 - Fonds de concours aux communes 2021	0	100

Nota : depuis 2020, et dans la perspective du changement de nomenclature comptable M57, une dépense de 122 k€ est prévue au budget principal et 11 k€ au titre du service Déchets ménagers au chapitre 10 afin d'apurer sur 3 exercices le c/1069 débiteur depuis la mise en place de la M14.

b) Les recettes :

CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers, réserves :

Hormis les crédits de reports, il s'agit d'une estimation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), dont 405 k€ pour les Déchets ménagers et 528 k€ pour les autres opérations éligibles.

CHAPITRE 13 - Subventions d'équipement :

Outre les crédits de reports, les recettes inscrites au chapitre 13 concernent :

- Le remboursement par la Ville de Castres dans le cadre du service commun des systèmes d'information (cf. supra) à hauteur de 327 k€,
- Une subvention de l'Etat d'un montant de 121 k€ pour la piste cyclable du Siala,
- Une subvention de la Région Occitanie pour le Bassin nordique de l'Archipel (1 100 k€).

CHAPITRE 16 - Emprunts :

Le montant de l'enveloppe nécessaire à l'équilibre du budget 2021 s'élève à 5 000 k€ (hors reports).

CHAPITRE 042 – Amortissements :

Ce compte d'un montant de 3 212 k€ correspond aux amortissements des immobilisations et des subventions d'équipement et se répartissent de la façon suivante :

- Budget principal : 2 074 k€
- Equipements aquatiques : 107 k€
- Déchets ménagers : 1 019 k€
- Aires d'accueil des gens du voyage : 12 k€

Outre les recettes détaillées ci-dessus, la section est équilibrée par le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 3 635 k€.

## II. LES BUDGETS ANNEXES

### A- Budgets des Zones d'activités :

#### 1) Compte administratif 2020

Les budgets annexes consacrés aux zones d'activités permettent le suivi des coûts d'aménagement et des recettes de cessions des terrains situés dans les zones suivantes :

- ZAC du CAUSSE,
- ZAC du THORE,
- Lotissement UZCH ZAC du CAUSSE
- Autres Zones d'activités économiques : ZAC ECOSITE, ZA GALINREY, Lotissement de la Chartreuse et lotissement d'Aigueventade.

Les résultats de clôture de ces budgets sont les suivants :

Réalisations en milliers d'euros	Résultat reporté 2019	Gestion 2020	Résultat cumulé 2020
ZAC du CAUSSE	-853	-423	-1 276
UZCH Causse	-223	-54	-277
ZAC du THORE	-89	1	-88
Zone d'Activités Economiques	-910	-4	-914
Total	<b>-2 075</b>	<b>-480</b>	<b>-2 555</b>

La contrepartie financière de ces résultats est constituée de la valeur du stock des terrains aménagés à céder dans chacune des zones d'activités.

L'encours de dette de ces budgets annexes s'élève au 31 décembre 2020 à 6 631 k€.

#### 2) Budget primitif 2021 :

Les crédits nouveaux à inscrire en 2021 correspondent aux délibérations du conseil d'agglomération arrêtant les travaux et leur financement.

OPERATIONS en milliers d'euros	Crédits réels 2021	Détails
ZAC du CAUSSE	507 k€	135 k€ pour études et travaux 373 k€ pour l'annuité de la dette
ZAC du THORE	333 k€	333 k€ l'annuité de la dette 243 k€ de recettes de cession de terrain
Lot. UZCH Causse	401 k€	300 k€ pour travaux 101 k€ pour l'annuité de la dette 42 k€ de recettes de cessions de terrain
Zone d'Activités Economiques	4 k€	3 k€ pour les taxes foncières



## **B- Budget Locations immobilières :**

### **1) Compte administratif 2020**

Ce budget, qui retrace les activités de gestion immobilière de locaux à caractère industriel et commercial, enregistre les dépenses d'entretien et de gestion immobilière et s'équilibre par les ressources des loyers et grâce à une participation du budget principal, a donné le résultat de clôture suivant.

Réalisations en milliers d'euros	Résultat reporté 2019	Gestion 2020	Résultat cumulé 2020
Total des sections	-1 116	-2	-1 118

Ce résultat correspond à un excédent de la section d'exploitation de 195 k€ et à un déficit de la section d'investissement de 1 313 k€ qu'il convient d'équilibrer, dans le cadre du budget primitif 2021, par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement (19 k€) et par le solde des restes à réaliser.

L'encours de dette de ce budget annexe se situe au 31 décembre 2020 à 2 461 k€.

### **2) Budget primitif 2021 :**

#### **a) La section d'exploitation :**

Cette section s'équilibre en dépenses et recettes à un montant de 1 253 k€. Les principales évolutions par rapport au BP 2020 sont les suivantes :

Les dépenses par chapitre :

- 011 - Charges à caractère général : - 17 k€,
- 012 - Charges de personnel : stable,
- 65 - Autres charges générales : stable,
- 66 - Charges financières : - 7 k€,
- 042 - Dotations aux amortissements : + 3 k€.

Les recettes par chapitre :

- 70 - Produits de gestion courante : en augmentation de 16 k€,
- 77 - Produits exceptionnels : la subvention d'équilibre versée par le budget principal est en légère baisse 150 k€ au lieu de 250 k€ au BP 2020. La cession de l'espace Initiatives à la société CHABBERT Chimie va permettre l'encaissement d'une recette de 400 000 €

La section s'équilibre par un virement à la section d'investissement à hauteur de 550 k€.

#### **b) La section d'investissement :**

Cette section s'équilibre en dépenses et recettes à un montant de 1 869 k€ et évolue par rapport au BP 2020 de la manière suivante :

Les dépenses par chapitre :

Les crédits nouveaux sont les suivants :

- 16 - Remboursement d'emprunts : ce poste en hausse de 6 k€ correspond à l'amortissement des emprunts,
- 20-21-23 - Equipements : les crédits nouveaux constituent des provisions de travaux sur les bâtiments.

Les recettes par chapitre :

- Le financement est assuré par le virement de la section d'exploitation (550 k€) qui permet de diminuer le report d'emprunt.
- Les autres recettes sont pour l'essentiel des recettes d'ordre correspondant à l'amortissement des biens (209 k€).

### **C- Budget Transports :**

Ce budget annexe (M43 T.T.C.), qui intègre le transport urbain et le transport scolaire sur les lignes internes au territoire de la Communauté d'agglomération, enregistre les charges et les produits de gestion des services en s'équilibrant par le versement mobilité<sup>1</sup> et une participation du budget principal.

#### **1) Compte administratif 2020**

Les résultats de clôture pour 2020 sont les suivants :

Réalisations en milliers d'euros	Résultat reporté 2019	Gestion 2020	Résultat cumulé 2020
Total des sections	+150	+289	+439

Ce résultat correspond aux excédents de la section de fonctionnement de 44 k€ et d'investissement de 395 k€, à reprendre sur l'exercice 2021.

L'encours de dette de ce budget annexe se situe au 31 décembre 2020 à 1 019 k€.

#### **2) Budget primitif 2021 :**

##### **a) La section d'exploitation :**

Cette section s'équilibre en dépenses et recettes à un montant de 7 090 k€ et évolue par rapport au BP 2020 de la manière suivante :

Les dépenses par chapitre :

- 011 - Charges à caractère général : les crédits sont en légère diminution (-19 k€) essentiellement en raison de la baisse du coût du transport des scolaires (-150 k€) qui compense les augmentations de charges.
- 012 - Charges de personnel : ce chapitre est en baisse de 38 k€,
- 66 - Charges financières : la baisse des frais financiers (-2 k€) est la conséquence du désendettement de ce budget,
- 042 : les dotations d'amortissement sont en légère augmentation par rapport à 2020 à hauteur de 774 k€ (+ 6k€).

<sup>1</sup> Nota : Suite à LOI n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, le versement destiné au financement des transports en commun est devenu le versement destiné au financement des services de mobilité.

Les recettes par chapitre :

- 70 - Produits de gestion courante : ces recettes correspondent pour l'essentiel à la refacturation des masques, à la location du PEM de Castres à la Région Occitanie ainsi qu'aux locations d'espaces publicitaires sur les bus,
- 73 - Produits issus de la fiscalité : le montant prévisionnel du versement mobilité devrait rester stable en 2021 par rapport à 2020,
- 74 - Subventions d'exploitation : les participations du budget principal comprennent :
  - o Une participation du budget principal de 1 650 k€ stable par rapport à celle de 2020,
  - o La DGD versée par l'Etat au titre du transport scolaire : 145 k€,
  - o La participation du Conseil Régional d'Occitanie aux charges nettes de transports scolaires arrêtée par le préfet du Tarn à 988 k€.
- 75 - Autres produits de gestion courante : 91 k€, au titre du transport à la demande.
- 77 - Produits exceptionnels : ce chapitre enregistre le produit des remboursements d'assurances.
- 013 - Atténuation de charges : ce chapitre enregistre les remboursements perçus au titre :
  - o Du personnel en maladie ou en congés de fin d'activité
  - o De la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

#### **b) La section d'investissement :**

Cette section s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 2 509 k€.

Les dépenses par chapitre :

Les crédits nouveaux 2021 sont consacrés aux postes suivants :

- 16 - Emprunts et dettes : 147 k€ (+2 k€),
- 21 -23 Immobilisations corporelles et travaux en cours : 1 499 k€ correspondant au renouvellement du matériel et outillage, à la mise en accessibilité des bus, ainsi qu'à l'aménagement de vestiaires.

Les recettes par chapitre :

Cette section trouve son équilibre grâce :

- o au FCTVA : 246 k€,
- o à l'inscription d'un emprunt de 681 k€,
- o à l'autofinancement budgétaire : 720 k€.

#### **D- Budget Eau et Assainissement :**

Ce budget industriel et commercial M 49 (H.T.) comptabilisait jusqu'au 31/12/2019 l'opération budgétaire « Lagunage aéré » et les charges et produits qui s'y rapportent. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les dépenses et les recettes liées à l'exploitation du service Assainissement des communes de Boissezon, Labruguière, Lagarrigue, Navès, Noailhac et Valdurenque y sont retracées conformément aux dispositions de la loi Notre.

Nota : La charge de la dette transférée par la commune de Castres à la CACM suite à la dissolution de sa régie municipale Castraise de l'eau est entièrement remboursée par la SPL Eaux de Castres-Burlats.

## 1) Compte administratif 2020

Les résultats de clôture pour 2020 sont les suivants :

Réalisations en milliers d'euros	Résultat reporté 2019	Gestion 2020	Résultat cumulé 2020
Total des sections	+440	-478	-38

Ce résultat correspond à un excédent de la section d'exploitation de 476 k€ et à un déficit de la section d'investissement de 514 k€ de la section d'investissement qu'il convient d'équilibrer, dans le cadre du budget primitif 2021 par l'affectation de l'excédent de fonctionnement.

L'encours de dette de ce budget annexe se situe au 31 décembre 2020 à 22 312 k€.

## 2) Budget primitif 2021 :

### a) La section d'exploitation :

Cette section s'équilibre en dépenses et recettes à un montant de 1 190 k€.

Les crédits inscrits correspondent à l'exploitation de la station de lagunage aéré gérée par Véolia. Cette section enregistre les charges et les produits afférents au raccordement de la blanchisserie du CHIC Castres-Mazamet, des Fermiers Occitans, de la Tarnaise des panneaux et de King Tree SAS, installés sur la zone.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce budget annexe retrace également les charges et produits liées à l'exercice de la compétence assainissement, non déléguée au SIVAT et à la SPL Eaux de Castres Burlats, pour les communes de Boissezon, Labruguière, Lagarrigue, Navès, Noailhac et Valdurenque.

### b) La section d'investissement :

Cette section s'équilibre en dépenses et recettes à un montant de 1 979 k€.

Au chapitre 16, figurent:

- Le remboursement des emprunts des communes de de Boissezon, Labruguière, Lagarrigue, Navès, Noailhac et Valdurenque, ainsi que de la commune de Castres pour un total de 1 259 k€.
- Le reversement de l'avance remboursable auprès de l'agence Adour Garonne pour 22 k€ au titre du lagunage.

Sur le chapitre 23, une enveloppe provisionnelle permet de réaliser des petits travaux à la station de lagunage aéré (57 k€) ainsi que le remboursement de travaux réalisés au titre de la compétence assainissement sur la commune de Labruguière (45 k€).

Le financement de la section est assuré par :

- l'affectation de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 476 k€,
- le remboursement du capital de la dette de la commune de Castres par la SPL Eaux de Castres Burlats (1 096 k€)
- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement de 120 k€.

## ANNEXE 1

### La chaîne de l'épargne

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de fct. courant	37 588	37 505	37 800	37 540	38 359	38 479
- Charges de fct. courant	31 360	32 015	31 655	31 771	32 083	31 223
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>6 228</b>	<b>5 490</b>	<b>6 145</b>	<b>5 769</b>	<b>6 276</b>	<b>7 256</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>-3 230</b>	<b>-3 233</b>	<b>-3 351</b>	<b>-2 880</b>	<b>-2 700</b>	<b>-3 000</b>
= Produits exceptionnels larges*	12	219	18	43	43	7
- Charges exceptionnelles larges*	3 242	3 452	3 369	2 923	2 743	3 008
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>2 997</b>	<b>2 257</b>	<b>2 794</b>	<b>2 889</b>	<b>3 576</b>	<b>4 256</b>
- Intérêts	1 150	1 058	1 012	966	971	978
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>1 847</b>	<b>1 199</b>	<b>1 782</b>	<b>1 923</b>	<b>2 605</b>	<b>3 278</b>
- Capital	824	918	1 031	985	1 318	1 518
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>1 024</b>	<b>282</b>	<b>751</b>	<b>938</b>	<b>1 287</b>	<b>1 760</b>

\* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

